

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

065-216500025-DE\_029\_2026-DE

A G E D I

République française  
HAUTES-PYRENEES

## ADÉ

Séance du 22 avril 2026

Membres en exercice :

15

Date de la convocation : 16/04/2026

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 14

**Présents :** Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Xavier DUPUIS, Maryline CARASSUS, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Elodie TOURREILLE, Céline BRUNET, Marco ORLANDO, Sandra LALANNE, Sylvie LAURON, Emilie DA SILVA.

Votants : 14

Pour : 14

**Représentés :** .

Contre : 0

**Excusés :** Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

**Absents :** .

Abstentions : 0

**Secrétaire de séance :** Sandra LALANNE.

**Objet : Vote des taxes 2026 (foncier bâti - non bâti et habitation) - DE\_029\_2026**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation comme il suit :

TAXES	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33,70 %	33,70 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	49,59 %	49,59 %
Taxe d'Habitation (TH)	6,31 %	6,31 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 comme exposé ci-dessus.

Ce qui représentera un montant prévisionnel 2026 au titre de la fiscalité directe locale de 196 174€.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,  
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,  
Sandra LALANNE





COMMUNE : 002 ADE  
 ARRONDISSEMENT : 65 ARGELES GAZOST  
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC TARBES

N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDL  
 2026

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de réception de l'AR: 28/04/2026

065-216500025-DE\_029\_2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 7)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 122 765	33,70	113,10	1 145 000	385 865	33,70	385 865
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	15 172	49,59	150,40	14 900	7 389	49,59	7 389
Taxe d'habitation (TH)	35 545	6,31	53,00	27 800	1 754	6,31	1 754
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	395 008	395 008		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	395008

Total des produits attendus

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)	395 008		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
0			13 898	0		-198 834		-184 936

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	395008	
Produits attendus au titre de la fiscalité directe locale 2026	210072	
Total		605080

A TARBES

Le 18 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
 NOLF JEAN-RENE

Le 27.04.2026

Pour la Commune,

Le Maire

Jean-Marc BOYA



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 002 ADE  
 ARRONDISSEMENT : 65 ARGELES GAZOST  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC TARBES

N° 1259 COM (2)

TAUX  
 FDL  
 2026

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de réception de l'AR: 28/04/2026

065-216600025-DE\_029\_2026-DE

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS**

**Taxe foncière sur le bâti :**  
 a. Personnes de condition modeste 654  
 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0  
 c. Locaux industriels 11 979  
 d. Logements sociaux et longue durée 0

**Taxe foncière sur le non bâti :**  
 a. Par le conseil municipal 1 265

**Taxe d'habitation :**  
 a. Dotation pour perte de THLV  
 b. Dotation pour recentrage THRS  
 c. Mayotte >>>

**Cotisation foncière des entreprises :**  
 a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire >>>  
 b. Base minimum >>>  
 c. Locaux industriels  
 d. Autres allocations

**2. BASES EXONÉRÉES**

**Taxe foncière sur le bâti :**  
 a. Par le conseil municipal 105 410  
 b. Par la loi

**Taxe foncière sur le non bâti :**  
 a. Par le conseil municipal 5 344  
 b. Par la loi (terres agricoles)  
 c. Par la loi (autres)

**Cotisation foncière des entreprises :**  
 a. Par le conseil municipal  
 b. Par la loi

**3. BASES DE TAXE D'HABITATION**  
 a. Résidences secondaires et assimilées 27 800  
 b. Logements vacants soumis à la THLV >>>  
 c. Correction des bases THRS -7 871  
 d. Correction des bases THLV >>>  
 e. Correction des bases MTHRS >>>

**4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES**

a. Éoliennes et hydrauliques  
 b. Centrales électriques  
 c. Centrales photovoltaïques  
 d. Centrales hydrauliques  
 e. Centrales géothermiques  
 f. Transformateurs électriques  
 g. Stations radioélectriques  
 h. Installations gazières et autres  
 i. Taxe sur les pylônes

**5. RÉFORMES FISCALES**

a. TVA compensant la TH >>>  
 b. TVA compensant la CVAE 0  
 c. Coefficient correcteur 0,499361  
 d. Taux FB commune 2020 8,70  
 e. Taux FB département 2020 24,69

**6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

**6.1. TAUX PLAFONDS**

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	45,84	114,60	1,50	113,10
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	62,10	155,25	4,85	150,40
Taxe d'habitation (TH)	23,67	25,48	63,70	10,70	53,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...**

a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>  
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

**6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH**

a. Taux moyen départemental 16,41  
 b. Taux maximum de la maïjo 1,64

**6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE**

**Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :**  
 a. National >>>  
 b. Communal >>>

**Taux maximum :**

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>  
 b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

**Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique** 33,94